

Bienvenue à l'Ecole



Plan d'accompagnement des étudiants dans le cadre du suivi pédagogique

L'Ecole CPA met à la disposition des étudiants un accompagnement spécifique tout au long de leur parcours de formation.

Ces pratiques pédagogiques :

- sont adaptées à un public qui reprend des études
- aident les étudiants à identifier et à analyser leurs éventuelles difficultés
- proposent des remédiations ou solutions aux difficultés constatées
- visent à réduire les inégalités entre les apprenants.

Les pratiques mises en place

Avant l'entrée en formation et en début de formation : afin que l'étudiant s'engage dans son projet en toute connaissance de causes,

Lors de prises de contact, lors des séances d'information et lors des entretiens individuels d'entrée en formation :

- Accueil de l'étudiant et disponibilité pour répondre à ses questions
- Explication détaillée des exigences de la formation, des stages et du futur métier dans lequel il souhaite s'engager (horaires, travaux, ...)
- Etat des lieux avec l'étudiants de : son parcours antérieur (scolaire et professionnel), sa situation familiale, ses motivations et projets en regard de la formation choisie, ses atouts et craintes personnels face à la reprise d'un parcours de formation, ses modalités d'organisation ...
- Election de délégués de classes en début de parcours de formation

Tout au long du parcours de formation :

Lors des activités d'enseignement :

- Observation de certains signes individuels et/ou collectifs tels que : un laisser-aller dans l'assiduité, des moments de découragement ou de chute de motivation, des conflits interpersonnels ou des dynamiques de groupes pouvant perturber le parcours de formation de certains étudiants

Selon les aspects mis en évidence, une approche spécifique est proposée :

- Avertissements écrits ou oraux.
- Rencontres organisées avec le ou les étudiants concernés par ces aspects afin d'éviter de laisser « pourrir » une situation de manière prolongée pouvant aboutir à des arrêts de formation
- Concertation avec les délégués de classe

A certains moments-clés de la formation (principalement après les UE déterminantes et de stages) :

En réunions du Conseil des études, les divers points abordés pour chaque étudiant :

- Assiduité de l'étudiant par cours de chaque UE
- Savoir-être de l'étudiant particulièrement en lien avec les exigences des formations d'aide aux personnes (respect du cadre, présentation, ouverture, esprit d'équipe, remises en question, respect des différences et des valeurs individuelles, respect des règles de déontologie, non- jugements ...)
- Situation de l'étudiant dans son apprentissage (évaluations formatives et certificatives)
- Difficultés spécifiques à un groupe-classe et/ou à un cours ou une matière en particulier

Selon les aspects mis en évidence lors du Conseil des Etudes, une approche spécifique est proposée :

- Avertissements écrits.
- Rencontre individuelle avec l'étudiant et le ou les enseignants -ainsi qu'avec l'éducatrice et/ou la direction au cas échéant - pour attirer l'attention de l'étudiant sur les problématiques observées, resituer le cadre et les exigences de la formation, entendre son point de vue, faire le point sur les difficultés rencontrées, apaiser certaines craintes, et chercher ensemble des solutions ou mesures réalisables et acceptables pour remédier à ses difficultés.
- Dans certaines situations, le Conseil des Etudes proposera un contrat entre l'école et l'étudiant avec un engagement de ce dernier sur les points précis à améliorer.

Dans les situations d'échec ou d'arrêt de formation en cours :

- Informations et conseils pour une réorientation (éventuellement orientation vers une préformation adéquate)
- Partenariat et coordination des contenus et des pratiques de formation avec des organismes de préformation (CISP...)

En préparation des épreuves intégrées de qualification :

- Disponibilité pour un suivi individualisé de chaque étudiant afin de définir et construire son projet et un soutien pour le mener à terme
- Plusieurs lectures et corrections du travail en cours
- Séances de méthodes de travail et d'intervision en groupes restreints
- Préparation de la défense orale par simulations, passages « à blanc »

En fin de formation :

- Conseils pour certaines démarches professionnelles
- Informations concernant les propositions d'emploi à la connaissance de l'école

Dans certains cas particuliers :

- Valorisation des acquis de formation ou d'expérience professionnelle pour les personnes qui en font la demande
- Une adaptation du processus de formation peut être réfléchi en fonction des difficultés personnelles de l'étudiant : maladie grave reconnue avec traitement à suivre de l'étudiant ou d'un membre de sa famille proche, démarches administratives obligatoires, obligations contractuelles pour les étudiants-travailleurs....

Des périodes d'enseignement supplémentaires, assurées par un conseiller pédagogique, sont organisées en faveur des étudiants qui éprouvent des difficultés dans la maîtrise de la langue essentiellement au niveau de l'expression écrite pour la rédaction des travaux, rapports, etc...

Ces périodes de remédiation et d'accompagnement individualisé et/ou collectif sont organisées et programmées en fonction des besoins constatés par les enseignants et/ou selon la demande des étudiants eux-mêmes,